



Commune
de Denée
3 rue du 8

Commune de DENEE
Procès verbal de délibérations
Du 21 mars 2016
Feuille n°

COMMUNE DE DENEE
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

**PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le vingt et un du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul GERMON Maire.

Etaient présents :
Mrs P GERMON, J.C BLANVILLAIN, A. de PERTHUIS
O. COLLIGNON, C DURNERIN, F GRIMAUD, JP. SAULGRAIN, E
CHEVALIER, J. LACROIX, A RAYMOND

Excusés :
S. BORE

Secrétaire de séance : O. COLLIGNON
Convocation du 15 mars 2016
Date de publication 25 mars 2016
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
S. BORE à O. COLLIGNON

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE DENEE

BUDGET COMMUNAL / COMPTE DE GESTION 2015

DCM n°2016-13

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2015 établi par la Perception.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE Le compte de gestion 2015 établi par Mme CHATTON, receveur municipal, pour le budget communal général. (p23)

BUDGET COMMUNAL / COMPTE ADMINISTRATIF 2015

DCM n°2016-14

Après avoir adopté le compte de gestion dressé par le receveur, et sous la présidence de M. BLANVILLAIN, adjoint, Monsieur le Maire étant absent,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les comptes de l'année 2015 du budget communal qui s'établissent selon le tableau ci-dessous :

Compte administratif - FONCTIONNEMENT

Recettes	1 227 786,62
Dépenses	1 077 711,20

Résultat	
Excédent année N	150 075,42
Excédent de fonctionnement des années précédentes	323 084,07
Excédent de fonctionnement de l'année	473 159,49

Compte administratif - INVESTISSEMENT

Recettes	95 991,47
Dépenses	166 859,61

Résultat	
Résultat : recettes - dépenses	-70 868,14
déficit ou excédent des années précédentes	-52 875,73
restes à réaliser	-43 518,89
Déficit ou excédent d'investissement de l'année	-167 262,76

BUDGET COMMUNAL / AFFECTATION DU RESULTAT 2015

DCM n°2016-15

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

323 084.07 € au titre des exercices antérieurs,
150 075.42 € au titre de l'exercice arrêté,

Soit un résultat à affecter de **473 159.49 €**.

DECIDE à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- **167 262.76 € sont portés en section d'investissement** (article 1068 du budget primitif 2016)
- **Le solde, 305 896.73 €, est reporté en recette de fonctionnement** (ligne budgétaire 002 : Excédent antérieur reporté sur le budget primitif 2016).

BUDGET COMMUNAL / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

DCM n°2016-16

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal
FIXE les attributions de subventions aux associations de Denée selon la répartition du tableau suivant :

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2016

	subventions
Maison de l'enfance des Goganes - Rochefort	18 213,00 €
OGEC Ecole Sainte Marie	67 709,52 €
APEL Sainte Marie	3 120,00 €
ES Loire et Louet	3 888,00 €
Association sportive Denée mozé Soulaines Basket	500,00 €
Familles Rurales Association Denée Mozé Soulaines	
Familles Rurales - Denée-Mozé Soulaines	1 480,00 €
Assoc familiale rurale (CLSH)	27 600,00 €
Association Culturelle de Denée	1 000,00 €
Club de l'Amitié	0,00 €
Club de l'Amitié gym	0,00 €
Asso Rythm'Danse Mozé Denée	350,00 €
Amicale Scolaire Ecole publique (Denée) pour USEP	230,00 €
Comité d'expansion	0,00 €
Assoc. Rochefort Athlétic Cigales Gymnastique	420,00 €
Association Communale des Chasseurs de Denée	250,00 €
Association des Chasseurs de la Vallée de Denée	0,00 €
Groupement de protection des cultures	350,00 €
Anjou l'viv - les joyeux petits souliers	0,00 €
Denée Inter Associations	0,00 €
La Société le rivage	0,00 €
La Société la Fontaine	0,00 €
Atelier 808080	700,00 €

BUDGET COMMUNAL / CLASSE DECOUVERTE /VOYAGES SCOLAIRES

DCM n°2016-17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
le Conseil Municipal,
FIXE le mode de calcul du montant de l'aide au départ (classe de découverte ou voyages scolaires) à :

Ecole la Marelle :

30 € par élève

- Sont pris en compte : tous les élèves inscrits au 1^{er} septembre de chaque année
- Cette aide globalisée est **utilisable pour des voyages scolaires ou classes découvertes pour tous les élèves et non plus seulement pour les élèves de CM.**
- versement de la participation à l'amicale scolaire, sur présentation des justificatifs de dépenses (compte 6714)

Ecole Sainte Marie :

30 € par élève

- Sont pris en compte : tous les élèves inscrits* au 1^{er} septembre de chaque année.
***Toutefois, concernant les élèves domiciliés à Mozé :** suite à des risques de fermeture de classes à l'école publique de Mozé, la **Commune de Mozé a souhaité ne plus autoriser les inscriptions des enfants domiciliés à Mozé à l'école la Marelle.** De ce fait elle a également refusé de « **participer aux frais de scolarité des élèves qui seront désormais inscrits à l'école Sainte Marie de Denée** ». Par conséquent, la Commune de Denée ne recevant plus de participation financière de la Commune de Mozé pour ces enfants : ceux-ci ne seront donc pas pris en compte dans le calcul de la dotation à l'APEL.
Deux autres enfants domiciliés hors Commune sont également exclus du calcul de cette dotation.
- Cette aide globalisée est **utilisable pour des voyages scolaires ou classes découvertes pour tous les élèves et non plus seulement pour les élèves de CM.**
- versement de la subvention à l'APEL, sur présentation des justificatifs de dépenses (compte 6574)

BUDGET COMMUNAL / FOURNITURES SCOLAIRES

DCM n°2016-18

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
le Conseil Municipal

FIXE le mode de calcul du montant alloué au titre **des fournitures scolaires** à :

Ecole la Marelle :

38 € par élève

255 € par classe pour l'acquisition de livres

- Sont pris en compte : tous les élèves inscrits au 1^{er} septembre de chaque année
- Modalité de versement de cette aide : les factures sont réglées directement par la commune : dépenses prévues sur le compte 6067

Pour l'école Sainte Marie :

38 € par élève

255 € par classe pour l'acquisition de livres

- Sont pris en compte : tous les élèves inscrits* au 1^{er} septembre de chaque année
***Toutefois, concernant les élèves domiciliés à Mozé :** suite à des risques de fermeture de classes à l'école publique de Mozé, la **Commune de Mozé a souhaité ne plus autoriser les inscriptions des enfants domiciliés à Mozé à l'école la Marelle.** De ce fait elle a également refusé de « **participer aux frais de scolarité des élèves qui seront désormais inscrits à l'école Sainte Marie de Denée** ». Par conséquent, la Commune de Denée ne recevant plus de participation financière de la Commune de Mozé pour ces enfants : ceux-ci ne seront donc pas pris en compte dans le calcul de la dotation à l'APEL.
Deux autres enfants domiciliés hors Commune sont également exclus du calcul de cette dotation.
- Modalité de versement de cette aide : incluses dans la dotation à l'OGEC sur le compte 6574

BUDGET COMMUNAL / SUBVENTION AU CCAS

DCM n°2016-19

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
le Conseil Municipal,

FIXE à 2200 €, le montant de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget du C.C.A.S pour 2016. Le crédit est inscrit à l'article 65736 du budget primitif.

ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL AU CCAS

DCM n°2016-20

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

DECIDE,

Mademoiselle de PERTHUIS et Monsieur LACROIX sont élus pour siéger au sein du CCAS, au titre de conseillers municipaux.

Monsieur Le Maire rappelle ainsi la nouvelle composition du CCAS :

Au titre des élus

- o Monsieur GERMON Président
- o Madame BORE
- o Monsieur LACROIX
- o Monsieur SAULGRAIN
- o Mademoiselle de PERTHUIS

Au titre des associations

- o Madame COUSSEAU
- o Monsieur MANSENCAUD
- o Monsieur MENARD
- o Madame TROFFIGUER

BUDGET COMMUNAL 2016

DCM n°2016-21

Le Conseil Municipal a décidé de prévoir au budget les investissements joints à la présente délibération :

Une fois les orientations budgétaires retenues, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOpte A L'UNANIMITE le budget primitif 2016 qui s'élève à :

- **1 442 999.38 € en section de fonctionnement,**
- **700 485.76 € en section d'investissement.**

BUDGET COMMUNAL 2016-IMPOTS 2016

DCM n°2016-22

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

le Conseil Municipal,

DECIDE de NE PAS modifier les taux des impositions votés en 2015.

Les Taux des impôts restent ainsi en 2016 :

- > Pour la taxe d'habitation à 21.2%
- > Pour les impôts sur le foncier bâti à 27%
- > les impôts sur le foncier non bâti à 44.57%

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT / COMPTE DE GESTION 2015

DCM n°2016-23

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion 2015 établi par Mme CHATTON, receveur municipal, pour le budget d'assainissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT / COMPTE ADMINISTRATIF 2015

DCM n°2016-24

Sous la présidence de Monsieur BLANVILLAIN, adjoint, Monsieur le Maire étant absent,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif d'assainissement 2015 qui se résume comme suit :

Section d'exploitation

Prévu : 131 229.49 €
Dépenses : 26 067.06 €
Recettes : 50 311.84 €
Résultat 2015 : 24 244.78 €

Section d'investissement

Prévu : 1 468 503.97 €
Dépenses : 23 072.74 €
Recettes : 300 809.55 €
Résultat 2015: 277 736.81 €

Excédent/déficit 2014 : + 84 354.84 €

Excédent/déficit 2014 + 561 697.63 €

RAR : - 804 566.53 €

Résultat cumulé 2015 34 867.91€

Il ne sera pas réalisé d'affectation de résultats :
Reports au BP 2016
R001 839 434.44 €
R002 108 599.62 €

BUDGET ASSAINISSEMENT / BUDGET PRIMITIF 2016

DCM n°2016-25

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
le Conseil Municipal,
APPROUVE le budget 2016 proposé pour le service assainissement qui s'équilibre à :
- **156 956.96 € en section d'exploitation**
- **1 660 661.67 € en section d'investissement**

VENTE D'HERBE 2016

DCM n°2016-26

Monsieur BLANVILLAIN présente le tableau de revalorisation des tarifs de vente d'herbe au titre de 2016.

dénomination parcelles	N° parcelles	superficie	Nom du preneur	TARIFS 2015	2%	TARIFS 2016	tarifs arrondis
le bas du Fief aux Moines	ZT 24	1 ha 60 a 90 ca	SIMON Bruno	73,00 €	1,46 €	74,46 €	74,50 €
terrain sport la Pâture	ZE 128	1 ha 60 a 90 ca	SIMON Bruno	36,00 €	0,72 €	36,72 €	37,00 €
les Garennes	ZK 25	2 ha	SIMON Bruno	128,00 €	2,56 €	130,56 €	130,50 €
Les Pierres Fruites	ZT 30	1 ha 15 ca	GAEC Bertrand	108,00 €	2,16 €	110,16 €	110,00 €
Le Rivage	ZB 119	2 ha 59 a 50 ca	BLANVILLAIN Michel	70,00 €	1,40 €	71,40 €	71,40 €
TOTAL :							423,40 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
APPROUVE les tarifs de vente d'herbe ci-dessus proposés.

AVANCEMENT DE GRADE

DCM n°2016-27

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées, et dans le cadre des promotions internes, et avancements de grades, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture du poste suivant :
Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
DECIDE la création, à compter du 1^{er} juin 2016 du poste au grade ci-dessus proposé,
PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

PISCINE DE ROCHEFORT DEMANDE DE SUBVENTION

DCM n°2016-28

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de Madame le Maire de Rochefort adressée à certaines Mairie.
La Commune de Rochefort sollicite le soutien des différentes communes concernant le maintien de l'activité de la piscine du Louet.
Il est proposé de soutenir la Commune de Rochefort à hauteur de 1000 €.
Monsieur LACROIX demande si cette demande fait l'objet d'une convention ou d'un cadre. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une demande de soutien plutôt symbolique.
Monsieur DURNERIN rappelle que cet équipement est important pour les enfants denéens et pour le tourisme local. Il estime que ce soutien constituerait un geste important dans la perspective d'un rapprochement avec la Commune de Rochefort.
Monsieur BLANVILLAIN, Madame CHEVALIER et Monsieur COLLIGNON s'interrogent sur cette demande et regrettent que ce rapprochement ne soit pas aussi évident pour Rochefort pour l'utilisation du stade des garennes et du centre de Loisirs.

Après en avoir délibéré,
Par une voix contre (Jacques LACROIX) et deux abstentions (Elisabeth CHEVALIER et Olivier COLLIGNON)
Le Conseil Municipal,
DECIDE de soutenir la Commune de Rochefort pour l'activité piscine à hauteur de 1000 € au titre de l'année 2016.